

poste en Europe. Dans l'organisation stratégique de la défense il me semble très important de prendre à l'heure actuelle des dispositions propres à permettre à l'Espagne d'apporter son concours matériel. On devrait, par exemple, aménager là de vastes champs d'aviation pouvant servir de bases d'opérations à nos escadrilles, de même que des routes stratégiques conduisant à la frontière. Les puissances de l'Atlantique et notre ministère de la Défense devraient étudier sérieusement la question. C'est une idée que notre gouvernement pourrait peut-être préconiser si elle lui sourit.

Dans son exposé du 17 mars, le ministre nous a dit que le programme de normalisation des méthodes au combat et des formations étaient en voie de réalisation. Quand le ministre prendra la parole, je voudrais qu'il nous explique précisément l'objectif du programme. S'agit-il d'établir des normes pour tous les pays signataires du pacte de l'Atlantique? Où bien s'agit-il d'adopter les normes de l'armée américaine, ses méthodes de combat, au lieu des méthodes britanniques que nous avons suivies jusqu'ici? Le ministre a signalé que la normalisation du matériel devait se faire lentement, ce que je comprends bien. Je suppose que les expéditions considérables de matériel militaire que les États-Unis font aux pays d'Europe permettront de hâter appréciablement la réalisation du programme.

Le ministre a parlé de l'offre que le Canada avait faite d'instruire des officiers d'autres pays, suivant un plan semblable au plan d'entraînement des aviateurs de l'Empire. Le programme permettra de former 150 officiers des armées de terre et 100 officiers des armées de l'air des autres pays. C'est, à mon avis, un pas dans la voie de la normalisation mais il n'est pas très considérable. Le ministre pourrait peut-être nous dire, quand il traitera la question, combien d'officiers canadiens sont à l'entraînement dans d'autres pays, à quels services ils appartiennent.

Le ministre a aussi signalé la réalisation d'un avion à réaction canadien, le CF-100. La Chambre et toute la population, j'en suis sûr, ont été bien aise d'apprendre la nouvelle. Pour ma part, je suis très heureux de savoir que nous produisons un avion militaire à réaction très perfectionné. J'espère que notre production de ces appareils sera telle que nous pourrions en mettre un grand nombre en service prochainement.

Le ministre nous a fourni un intéressant compte rendu de l'exercice Sweetbriar. Le comité a sûrement été heureux de l'entendre. Il affirme que dans nos régions polaires les forces défensives ont la supériorité. Cepen-

dant, afin de rendre cette supériorité effective, elles doivent être capables d'empêcher l'ennemi de sauter d'un terrain d'atterrissage à l'autre. Je me demande par conséquent si nous avons l'aviation, l'infanterie aéroportée et autres armes nécessaires pour empêcher cette avance par bonds. En d'autres termes, nos éléments de brigade mobiles sont-ils suffisamment forts de ce temps-ci pour empêcher l'avance, et même si leurs cadres étaient complètement remplis, suffiraient-ils à accomplir la tâche? Dans son compte rendu, le ministre a également mentionné qu'il nous faudrait plus de véhicules à chenille. Parlant des tracteurs-niveleurs en particulier, il semblerait, d'après lui, qu'il en faudrait probablement au moins un par compagnie. Je voudrais savoir ce qu'on a fait depuis lors pour fournir non pas simplement des tracteurs-niveleurs, mais aussi les autres véhicules à chenille qui peuvent circuler sur la neige.

Le ministre affirmait que nos forces devraient avoir pour objectif de développer de plus en plus leurs aptitudes au combat. C'est naturellement ce que nous de ce côté de la Chambre avons toujours réclamé depuis qu'on a établi l'armée d'après-guerre. A mon avis, il y aura beaucoup de questions relatives à la mesure dans laquelle l'objectif a été atteint.

Comme je l'ai signalé, un pas important dans la bonne voie serait la diminution du nombre d'officiers et d'hommes de troupes aux services administratifs du quartier général, et l'accroissement du nombre d'unités combattantes.

Pour ce qui est de la partie des fonds affectés à chaque arme, il semble y avoir erreur dans les chiffres cités par le ministre. Il dit que l'an dernier, en 1949-1950, l'aviation a obtenu 42.6 p. 100 des sommes affectées à la défense, et que durant l'année courante la proportion atteint 44.8 p. 100. On peut le voir à la page 885 des *Débats* du 17 mars dernier. A la page précédente un tableau indique la répartition des dépenses entre les trois armes. On voit là qu'en 1949-1950, 38.8 p. 100 des dépenses étaient affectées à l'aviation, et non 42.6 p. 100 comme l'a mentionné le ministre. En 1950-1951, l'aviation obtiendra 40.6 p. 100 des fonds et non 44.8 p. 100. Le ministre peut-il expliquer cet écart apparent?

Au cours de son exposé, le ministre a dit que plus de la moitié des éléments de la brigade sont des militaires endurcis et bien formés. Cela ne signifie pas grand chose, à moins que l'affirmation soit corroborée par trois facteurs. D'abord, s'agit-il de la moitié de l'effectif actuel de la brigade ou de l'effectif autorisé? S'il s'agit de l'effectif autorisé, représente-t-il l'effectif complet de la brigade? Sans ces renseignements, la déclaration